

Situation administrative et juridique

Date de création : 02/05/2003

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THIONVILLE

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 448 701 938 00038

Code NACE : 3900Z

Numéro caisse de congés payés : 35878

Assurance Responsabilité travaux :

MAAF 38409902 L

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

MSIG F210.19.1434

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Dénomination sociale : SAT FRANCE

Sigle : SAT FRANCE

6 RUE CLÉMENT ADER
6 RUE CLEMENT ADER
ZONE ACTYPOLE
57970 YUTZ

Téléphone : 03 82 82 34 00

Fax : 03 82 82 62 06

Portable : 06 09 54 86 38

Responsabilité légale : GLANGE PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL
HUBER STEPHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : CULJKAR CHRISTOPHE

Site internet : www.sat-france.fr

E-mail : satfrance@sat-france.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	84	EFF4	10 478 724	CA7
Dans l'activité	77	EFF4	10 478 724	CA7

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations fixes de traitement de l'amiante Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 3 - Date maj du D.U. : 24/11/2023	07/02/2022	06/02/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission



Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat



Gérard SÉNIOR